

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

Délibération

L'an deux mil treize, le 14 février à 18 H 30, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 8 février 2013

Présents votants: PERDUCAT D., FAYEJ-P, PASQUET R., **(EYMOUTIERS)**, BALLOT M., MOUTARDE N.**(PEYRAT-LE-CHATEAU)**, LACOUTURIERE B. **(AUGNE)**, SERRU D. (représente DUPONT M), **(REMPNAT)**, PERIGAUD C **(SAINT AMAND LE PETIT)**, CHADELAUD M. **(SAINT JULIEN LE PETIT)**, DOLLEY A. **(BUJALEUF)**, GANE I. **(DOMPS)**, SERRU M-C., BATAILLE J-L.**(NEDDE)** TESSIER MC.(représente BUXERAUD H) **(SAINT ANNE SAINT PRIEST)**, MENECELLI T. **(CHEISSOUX)**

Présents non votants : CLUZEL M.

Excusés: HANICOT J. , BUXERAUD H.

RENOUVELLEMENT DU CEJ 2012-2015

(annule et remplace la précédente)

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Enfant Jeunesse définit les objectifs de la Communauté de Communes dans le domaine de la petite enfance et les soutiens de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, apportés pour le développement de cette politique communautaire.

Monsieur le Président précise que le CEJ 2012 – 2015 est identique au précédent et qu'il pourra être modifié par avenant.

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le renouvellement du CEJ pour la période 2012-2015.

Pour copie conforme
Le 18 février 2013
Le Président